

DELIBERATION N° 03/3-23
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET

POINTS D'ACCES PUBLIC A L'INFORMATION (PAPI)
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-23 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet de création de Points d'Accès Public à l'Information (PAPI) dans les Mairies Annexes et Centres d'Accueil Municipaux.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement proposé, ainsi que la participation financière de la Commune au projet à hauteur de 60 539 euros (soit 20 % du montant hors taxes) y compris l'intégralité des taxes afférentes à l'opération.

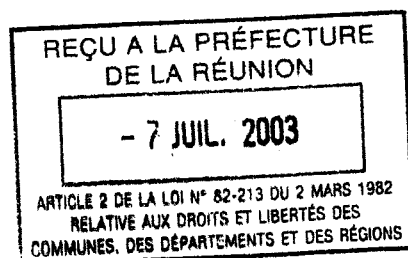
Désignation	Commune 20 %	Europe et Région 80 %	Total 100 %
(en euros)			
Solutions informatiques	31 659	126 635	158 295
Mobiliers informatiques	16 560	66 240	82 800
Câblage informatique	10 000	40 000	50 000
Formation des agents (36 personnes)	3 122	12 448	15 610
Développement du portail	8 198	32 792	40 991
TOTAL	60 539	278 155	347 696

ARTICLE 3

Dans le cas où les aides obtenues seraient inférieures à celles prévues au plan de financement prévisionnel, une Délibération complémentaire visant à l'abandon du projet ou à la réactualisation de la part résiduelle à la charge de la Commune serait soumise à l'assemblée délibérante.

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

RAPPORT N° 03/3-23
au Conseil Municipal

OBJET

**POINTS D'ACCES PUBLIC A L'INFORMATION (PAPI)
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT**

La Municipalité a pour objectif de faciliter les relations entre les usagers et l'administration municipale, et de proposer aux Dionysiens un espace public leur permettant d'accéder à l'Internet dans un but d'information, de formation et de consultation en ligne de services publics.

Pour ce faire, elle se propose d'installer dans chaque Mairie Annexe et Centre d'Accueil Municipal un espace Internet avec accès gratuit afin notamment de permettre à ceux qui n'en ont pas les moyens d'accéder aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Cet espace sera constitué de deux micros avec imprimantes et connexion à l'Internet. Il sera sous la responsabilité d'un animateur chargé d'accompagner les utilisateurs.

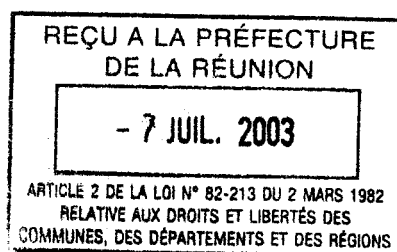
Le montant global de l'opération est de 347 696 euros HT, financé par une subvention de l'Europe et de la Région à hauteur de 80 %, soit un coût pour la Commune de 69 539 euros HT y compris l'intégralité des taxes afférentes à l'opération.

Désignation	Commune 20 %	Europe et Région 80 %	Total 100 %
(en euros)			
Solutions informatiques	31 659	126 635	158 295
Mobiliers informatiques	16 560	66 240	82 800
Câblage informatique	10 000	40 000	50 000
Formation des agents (36 personnes)	3 122	12 448	15 610
Développement du portail	8 198	32 792	40 991
TOTAL	60 539	278 155	347 696

Je vous demande d'approuver le projet et son plan de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



RAPPORT N° 03/3-23
au Conseil Municipal

OBJET

**POINTS D'ACCES PUBLIC A L'INFORMATION (PAPI)
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT**

La Municipalité a pour objectif de faciliter les relations entre les usagers et l'administration municipale, et de proposer aux Dionysiens un espace public leur permettant d'accéder à l'Internet dans un but d'information, de formation et de consultation en ligne de services publics.

Pour ce faire, elle se propose d'installer dans chaque Mairie Annexe et Centre d'Accueil Municipal un espace Internet avec accès gratuit afin notamment de permettre à ceux qui n'en ont pas les moyens d'accéder aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Cet espace sera constitué de deux micros avec imprimantes et connexion à l'Internet. Il sera sous la responsabilité d'un animateur chargé d'accompagner les utilisateurs.

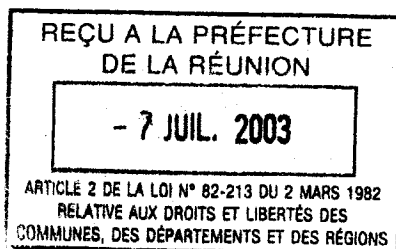
Le montant global de l'opération est de 347 696 euros HT, financé par une subvention de l'Europe et de la Région à hauteur de 80 %, soit un coût pour la Commune de 69 539 euros HT y compris l'intégralité des taxes afférentes à l'opération.

Désignation	Commune 20 %	Europe et Région 80 %	Total 100 %
(en euros)			
Solutions informatiques	31 659	126 635	158 295
Mobiliers informatiques	16 560	66 240	82 800
Câblage informatique	10 000	40 000	50 000
Formation des agents (36 personnes)	3 122	12 448	15 610
Développement du portail	8 198	32 792	40 991
TOTAL	60 539	278 155	347 696

Je vous demande d'approuver le projet et son plan de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint